Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2013) **Heft:** 2009

**Artikel:** L'éternelle défensive des cantons souverains : la Conférence des

gouvernements cantonaux célèbre ses vingt ans : bilan forcément

mitigé

Autor: Jaggi, Yvette

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1014156

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

d'optimisme en supposant que les bas salaires bénéficieront de l'argent retiré aux hauts revenus; ainsi l'impact sur les finances publiques resterait modeste et pourrait se situer entre -30 et +50 millions.

Bref, on ne connaît pas avec précision le nombre des entreprises et des employés concernés. Il n'est pas possible de prévoir ce qu'il adviendrait des sommes résultant de la réduction des hauts salaires; pas plus que la réaction de certaines entreprises – exil, externalisation des activités exécutées par les bas salaires ou autre stratégie.

L'initiative de la JS a tout d'abord bénéficié d'un soutien encourageant. Dans la foulée du succès de l'initiative Minder, près de 50% des sondés l'approuvaient au mois de mars. En septembre, ils n'étaient plus que 35%. La proportion des indécis reste importante, mais il est probable que le flou des conséquences potentielles de l'initiative ne favorisera pas le camp du oui.

Pas plus d'ailleurs que les nouveaux calculs de Denknetz qui autoriseraient à élever le plafond salarial à un million de francs. En effet, il ne faudrait pas appliquer le rapport 1:12 au salaire mensuel mais au salaire horaire. En multipliant un salaire horaire douze fois supérieur à celui du salarié le moins bien payé par le nombre d'heures travaillées – on sait que les dirigeants et cadres sont des bourreaux du travail –

on arriverait à un salaire mensuel 20 fois supérieur au salaire le plus bas.

L'initiative de la JS a le mérite de stimuler un débat que le succès de l'initiative Minder aurait pu clore. L'idée de réduire le trop grand écart entre les salaires se justifie autant pour des raisons économiques et de gestion d'entreprise que sociales. Il s'agit d'une «utopie nécessaire», comme l'a déclaré le président du parti socialiste suisse.

Reste que les utopies, précisément parce qu'elles dessinent un avenir désirable mais encore à construire, ne peuvent se traduire par une règle de droit constitutionnel aussi mécanique que le 1:12.

## L'éternelle défensive des cantons souverains

La Conférence des gouvernements cantonaux célèbre ses vingt ans. Bilan forcément mitigé

Yvette Jaggi - 07 octobre 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/24351

«Le Conseil fédéral passe son temps à grignoter des compétences cantonales en faveur de la Confédération.» Parole de Robert Cramer, ancien conseiller d'Etat genevois (1997-2009), depuis 2007 conseiller aux Etats, bien placé pour parler des relations cantons-Confédération.

Ce constat sonne mal à l'heure où la Conférence des gouvernements cantonaux ( CdC), constituée pour faire mieux sentir le poids des cantons fédérés, célèbre le vingtième anniversaire de sa création.

Avec le temps, cette organisation faîtière a développé ses tâches, internes et européennes, son secrétariat et son vaste programme de collaborations, notamment avec les quatorze Conférences intercantonales gouvernementales et sectorielles: justice et police,

affaires sociales, économie publique, finances, instruction publique, santé, chasse, transports publics, énergie, aménagement du territoire et de l'environnement, agriculture, affaires militaires, protection des mineurs et des adultes. Sauf les trois dernières, toutes ces conférences sont domiciliées à la Maison des Cantons, ouverte en 2008 à Berne, entre la gare CFF et le Palais fédéral.

La CdC fonctionne comme une vaste machine à coordonner et à faire valoir les points de vue et actions des cantons entre eux et surtout face à la Confédération, voire à l'Union européenne. Le tout avec un budget central de 3,6 millions de francs par an et un effectif de 26 personnes se partageant 20,7 postes à plein temps. Les Conférences ont leur propre administration dont l'une des plus importantes reste celle de la Conférence des directrices et directeurs de l'instruction publique (CDIP), avec un budget ascendant à quelque 12 millions et 43 postes en équivalents plein temps.

Comme il convient en temps de célébration, l'actuel président de la CdC, le grand argentier vaudois Pascal Broulis, tire un bilan positif et se félicite des résultats obtenus par la faîtière des cantons. Cette dernière a connu son haut fait historique en 2004, avec le succès du référendum fiscal, lancé par la Conférence des directeurs des finances, alors présidée par une certaine Eveline Widmer-Schlumpf. Elle est passée depuis lors du côté de ce Conseil fédéral grignoteur de compétences cantonales.

Se référant sans doute aux rituelles procédures de consultation, Robert Cramer fonde son constat désabusé sur le rapport de force irrémédiablement déséquilibré entre un Conseil fédéral qui présente ses avant-projets et les 26 cantons souverains invités à réagir et qui le font d'abord en fonction de leurs intérêts particuliers, pas

toujours convergents.

Mais la CdC a de quoi se rassurer: car si le gouvernement propose, c'est bien en fin de compte le parlement bicaméral – ou le peuple en cas de référendum – qui dispose, avec un Conseil des Etats égal au Conseil national.

Mais d'autres critiques viennent assombrir les festivités du vingtième anniversaire de la CdC, dont la très libérale et fédéraliste Neue Zürcher Zeitung se fait elle-même l'écho vendredi ou dans sa dernière édition dominicale. Le Centre argovien pour la démocratie déplore le manque de transparence et le déficit démocratique des affaires de la CdC, reproche analogue à celui qui est souvent fait aux organisations intercommunales.

Et l'Idheap, par la voix de Christophe Koller, observe un fort déséquilibre entre la composition politique des gouvernements cantonaux et celle de leurs délégations composant les Conférences intergouvernementales: la gauche est clairement sous-représentée à la Conférence des présidents et à celle des Finances - les deux plus importantes en fait. Les partis bourgeois délaissent, de gré ou de force, les affaires sociales, la santé et, plus surprenant, ces mêmes finances. Quant aux partis du centre, PDC en tête, ils se retrouvent largement majoritaires (57%) au sein de cette Conférence des

directeurs des finances, alors qu'ils ne fournissent que 27% des membres des gouvernements cantonaux.

Autre voix discordante, celle de l'ancien président de la CdC, le Tessinois Luigi Pedrazzini, qui voit avec inquiétude la montée du pouvoir des permanents installés à la Maison des cantons. «Il ne faudrait pas que la position d'un service, voire d'un seul collaborateur, prenne trop d'influence sur les options politiques.»

Cette préoccupation semble partagée par Pascal Broulis qui voudrait que les Conférences sectorielles adoptent la règle de la majorité qualifiée en vigueur au sein de la Conférence générale. Quant à son successeur désigné, le Bâlois Christoph Eymann, il pointe déjà les surdéveloppements de la CDIP, dont il connaît bien le fonctionnement de l'intérieur. «Pas de tabou sur le sujet», annonce-t-il.

Reconnaissons qu'il n'est pas facile d'organiser la défense des cantons, fiers de leurs particularités et soucieux de leurs propres intérêts. A un niveau inférieur, les balbutiements de l'intercommunalité et les difficultés des organisations régionales en disent aussi long sur l'attachement à l'autonomie communale que sur l'affirmation de la souveraineté cantonale.

Mais le fédéralisme d'exécution s'impose de plus en plus largement dans des domaines de plus en plus nombreux. Reste pour l'heure, forte d'une garantie constitutionnelle, une prépondérance cantonale dans l'instruction publique et la culture, dans l'aménagement du territoire aussi. Solde pas négligeable certes, mais soumis à l'obligation de coordonner et d'harmoniser par voie de convention ou de concordat.

# Marché des entreprises et marché de l'emploi

La baisse des nouvelles implantations étrangères n'est pas nécessairement une mauvaise nouvelle

Jean-Daniel Delley - 03 octobre 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/24328

La Suisse est-elle devenue moins attractive pour les entreprises étrangères en quête d'implantation? Les chiffres semblent le confirmer. Pourtant il n'y a pas de quoi s'inquiéter, bien au contraire.

En 2012, le nombre des nouvelles implantations a baissé de 20% par rapport à l'année précédente. La baisse est même de 40% pour la création d'emplois, selon la Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique.

La Neue Zürcher Zeitung (21.9) mentionne une série de causes explicatives de ce phénomène. L'insécurité du droit tout d'abord, avec les initiatives Minder, 1:12, pour un salaire minimum, sur l'imposition des successions, sur l'immigration; l'incertitude qui règne à propos de la fiscalité des entreprises, de la correction à apporter à l'exemption fiscale des apports en capitaux; enfin la remise en

question de l'imposition forfaitaire. Le franc fort est également mentionné.

Du côté des autorités en charge de la promotion économique, on met en évidence une nouvelle stratégie qui privilégie la qualité et la durabilité des nouvelles implantations plutôt que leur nombre.

Pour Emmanuel Garessus, fidèle relais de la pensée libérale (*Le Temps*, 25.9), ce recul traduit une «adaptation de l'économie» qui réagit à un «climat hostile au profit et à la concurrence et anticipe les changements possibles».

Dans le même temps, l'Office fédéral de la statistique annonce un nouveau record, celui des actifs – 4,82 millions de personnes au 30 juin dernier –, soit une augmentation de 1,3% par rapport à 2012, alors que dans le même temps l'emploi a baissé de 0,4% au sein de l'Union européenne.

La Suisse ne semble donc pas guettée par un effondrement du marché de l'emploi. Par contre, la nécessaire remise en question des conditions cadres, notamment fiscales, que nous impose à juste titre l'Union européenne risque bien de nous faire perdre ces entreprises volatiles toujours à la recherche du moins-disant d'impôts, faiblement créatrices d'emplois et grandes importatrices de main-d'œuvre étrangère.

La meilleure manière de combattre les pulsions xénophobes qu'engendre une politique de promotion économique tous azimuts, n'est-ce pas de miser sur des entreprises à implantation durable qui font le choix de la Suisse pour la compétence de sa main-d'oeuvre, la qualité de ses infrastructures et sa stabilité politique et sociale? Des atouts qu'une politique de croissance inconsidérée finirait par mettre à mal.